



GUICHET UNIQUE JEUNESSE

EN MAIRIE,
146 RUE JEAN JAURÈS

Tél. 03 27 14 58 37

guj@ville-saint-saulve.fr

www.ville-saint-saulve.fr

f Ville de Saint Saulve

ig villedesaintsaulve

Inscriptions péri et extra-scolaires 2024-2025

Les inscriptions péri et extra-scolaires (cantine, accueil inter-cantine, garderies, accueils de loisirs) sont à renouveler tous les ans.

La campagne d'inscription pour bénéficier de ces services à partir de la rentrée de septembre 2024 est ouverte du lundi 15 juillet au vendredi 9 août 2024.

Deux procédures vous sont proposées pour inscrire votre enfant :

- télécharger la fiche sanitaire disponible sur www.ville-saint-saulve.fr puis la retourner, dûment complétée et signée, accompagnée des pièces justificatives demandées, par mail à guj@ville-saint-saulve.fr
- vous présenter au GUJ aux horaires d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi : 8h15 - 12h/13h30 - 17h30).

Une fois le dossier d'inscription de votre enfant validé, vous pourrez effectuer dès le 15 juillet toutes les démarches liées à ces services (réservations, paiement, annulation...) via votre Espace Citoyens 24h/24 et 7j/7, ou directement auprès du GUJ.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la fiche sanitaire

- N° allocataire de la CAF
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, bail de location, quittance de loyer, etc.)
- Copie des vaccinations obligatoires pour les nouveaux inscrits et des vaccins réalisés depuis la dernière rentrée scolaire pour les autres.

Retrouvez ci-dessous toutes les informations utiles concernant les services péri et extra-scolaires de la Ville, ainsi que leurs horaires et les tarifs applicables à partir du 8 juillet 2024.

Les échéances

RÉSERVATIONS CANTINE,
ACCUEIL INTER-CANTINE, GARDERIES,
ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

2 SEMAINES À L'AVANCE

INSCRIPTIONS ACCUEILS DE LOISIRS
DES VACANCES SCOLAIRES

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
2 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE
PÉRIODE DE VACANCES,
DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.
Inscriptions à la semaine uniquement

! INSCRIPTIONS TARDIVES/ABSENCES

Vous devez obligatoirement contacter le GUJ le jour même avant 10h.

Vous pouvez également signaler l'absence de votre enfant en vous connectant à votre espace personnel sur l'Espace Citoyens.

Si votre enfant est inscrit à la cantine mais n'y déjeunera pas en raison de l'absence de son enseignant ou en cas de maladie, n'oubliez pas d'avertir le GUJ avant 10h.

Si vous souhaitez bénéficier d'un remboursement pour le centre de loisirs uniquement, vous devrez dans ce cas joindre un certificat médical à votre demande. Celui-ci devra être fourni dans les 72h.

Horaires des activités péri et extra-scolaires

ÉCOLE HERBINIÈRE-LEBERT ÉCOLE DU MOULIN ROUGE	GRUPE SCOLAIRE DES BEAUX-MONTS ÉCOLE DU CENTRE GRUPE SCOLAIRE DU RÔLEUR
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
7h30-8h20* : Garderie 11h30-12h30 : Accueil inter-cantine ou 11h30-13h30 : Cantine et animations périscolaires 16h30-17h30 : Garderie du soir 1 17h30-18h30 : Garderie du soir 2	7h30-8h35* : Garderie 11h45-12h30 : Accueil inter-cantine ou 11h45-13h45 : Cantine et animations périscolaires 16h45-17h30 : Garderie du soir 1 17h30-18h30 : Garderie du soir 2

* Les enfants sont ensuite pris en charge par les enseignants jusqu'à leur entrée en classe.

Garderies du matin et du soir : tous les élèves sont accueillis dans leurs écoles respectives, sauf ceux de l'école Herbinière-Lebert et de l'école maternelle du Rôleur qui sont accueillis à l'école élémentaire du Rôleur, et ceux de l'école maternelle des Beaux-Monts dans le bâtiment de l'école élémentaire.

Accueil inter-cantine : il permet aux parents de reprendre leurs enfants jusqu'à 12h30 au Centre Fortier, sans que les enfants prennent le repas.

Accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires

7h30-9h00 : Garderie
9h00-17h00 : Accueils de loisirs
17h00-18h15 : Garderie

Les tarifs

	QUOTIENT FAMILIAL CAF	CANTINE	GARDERIE PÉRISCOLAIRE	ACCUEIL INTER-CANTINE	ALSH*	Pénalités ALSH*	GARDERIE ALSH*	Pénalités garderie ALSH*
SAINT-SAULVIENS	De 0 à 475	1,30€	0,70€	0,70€	2,35€	2,20€	0,70€	0,62€
	De 476 à 600	2,85€	1,45€	1,45€	4,10€	3,80€	1,45€	1,33€
	601 et +	4,25€	1,70€	1,70€	6,80€	6,30€	1,70€	1,55€
	Pénalités	4,30€	1,55€**	1,55€	-	-	-	-
EXTÉRIEURS	De 0 à 475	6,45€	2,50€	2,50€	19,90€	16,60€	2,85€	2,40€
	De 476 à 600	6,80€	2,60€	2,60€	21,20€		2,95€	
	601 et +	7,25€	2,70€	2,70€	22,45€	3,05€		
	Pénalités	8,85€	2,40€**	2,40€	-	-	-	-

* ALSH : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (mercredi et vacances scolaires) -

** Après 18h30, les pénalités s'appliquent par tranche de 15 min de retard.

Ces tarifs, y compris les pénalités, s'entendent par garderie ou pour une journée.